

Ports de pêche et de plaisance

● (1610)

Nous avons obtenu 3.2 millions de dollars en 1973-1974. Ce chiffre est passé à 10.2 millions en 1974-1975, mais, en raison du programme d'austérité de l'année dernière, il a été ramené à 7 millions. Ces chiffres concernaient l'ensemble des Maritimes. Pour la Nouvelle-Écosse, ces chiffres s'élevaient à 1.6 million en 1973-1974 et à 5.8 millions en 1974-1975, pour tomber à 4.6 millions en 1975-1976. On a donc réduit les crédits en 1975-1976, et nous savons tous ce que représente une réduction en termes absolus en période d'inflation. Les députés peuvent imaginer les répercussions fâcheuses d'une telle réduction en période d'inflation. Nos dollars ne valent plus ce qu'ils valaient, aussi le tort s'en trouve-t-il redoublé. J'ai fait consigner au compte rendu les chiffres concernant la Nouvelle-Écosse afin de les distinguer de ceux qui concernent la région des Maritimes en raison de l'importance de la pêche pour la Nouvelle-Écosse, sans parler de celle qu'elle a pour l'ensemble de la région de l'Atlantique, et son importance dans cette région dépasse de loin celle qu'elle a en Colombie-Britannique.

Seuls les fonds affectés au Québec ont augmenté au cours des trois années de base. En 1973-1974, ils se chiffraient à \$800,000, et en 1974-1975, à 4.3 millions de dollars. Alors que toutes les provinces recevaient moins en 1975-1976, à cause des mesures de restriction, le Québec, lui, recevait la somme encore accrue de 10 millions de dollars. Au Québec, la hausse a été soutenue et même très marquée. En fait, le Québec recevait deux fois plus dans la troisième année que dans la deuxième.

J'aimerais bien savoir ce que le ministre en dit. Il aura l'occasion de nous en parler au comité. Si la hausse a été aussi marquée, c'est peut-être qu'il y avait peu d'installations au Québec avant les trois années de base. Je l'ignore, mais pour ce qui est de la valeur des prises de poisson, dont est censée dépendre la répartition des fonds, j'espère que le ministre nous expliquera ce qui s'est produit en Nouvelle-Écosse et dans les Maritimes, où la valeur des prises s'est accrue. Dans ces régions, les fonds consentis pour les installations portuaires ont diminué, alors qu'ils ont augmenté systématiquement au Québec pendant les trois années de base. Je veux comparer ces différentes hausses et baisses et la valeur respective des prises pour avoir une idée de la logique ou de la justice de cette politique importante d'affectation de fonds.

Je reconnais qu'un programme doit être souple pour tenir compte des particularités régionales du Canada. Il faut parfois adapter les politiques aux régions. À cause de son littoral accidenté et de l'ampleur des marées, la baie de Fundy est l'un des endroits où les quais coûtent le plus cher. Elle ne jouit d'aucune protection naturelle contre la mer ou le ressac des marées. Même la Colombie-Britannique n'a pas de marés d'une pareille ampleur. Il faut donc appliquer des politiques différentes tout en respectant une ligne de conduite globale uniforme. Cependant, il ne suffit pas d'être souple, il faut être juste aussi sinon on peut provoquer une certaine désaffection.

La répartition des fonds doit se faire sur une base rationnelle, mais il faut nous assurer que cette rationalisation ne soit pas synonyme de suppression, qu'un programme soit à la fois souple et juste et que ces gens qui sont parmi les plus indépendants du monde aient la chance de choisir l'existence qui leur convient. Cette existence leur donne une certaine liberté pour

laquelle j'ai le plus grand respect. C'est une sorte de liberté que beaucoup de Canadiens souhaiteraient, à mon avis.

C'est avec plaisir que j'ai participé à cette partie du débat sur le bill C-7. J'ai hâte que le comité soit saisi de cette question et d'entendre le ministre nous expliquer certaines questions que j'ai soulevées. Comme tout a augmenté de valeur, peut-être la valeur de la pêche côtière dans ma région n'est-elle pas aussi élevée que naguère. Dans l'ancienne circonscription de Digby-Annapolis-Kings, que j'ai eu l'honneur de représenter, le comté de Digby était l'une des régions les plus riches en poisson de la Nouvelle-Écosse et il reste encore quelques localités très importantes dont l'économie repose sur la pêche.

L'extension de la limite de nos eaux territoriales à 200 milles aide certes les chalutiers hauturiers, mais si le ministère des Pêcheries s'occupait raisonnablement des quais et établissait de bonnes politiques, nous pourrions relancer la pêche côtière. Elle n'aura peut-être pas l'importance de la pêche hauturière, mais elle a quand même sa place. Ce serait faire le jeu de l'autruche que d'oublier de mettre en valeur une ressource renouvelable vitale à l'économie de beaucoup de petites régions. Il serait déplorable de ne pouvoir venir en aide à ces régions. Je prie pour que nous puissions établir des politiques constructives pour leur permettre de vivre.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir prendre part à ce débat, non pas que je sois très bavard, toujours prêt à prendre la parole, mais il ne m'a jamais semblé qu'on portait aux pêcheurs une grande attention à la Chambre, ou même dans l'ensemble du pays, et c'est pourquoi je trouve qu'il est bon que par le biais du bill C-7, nous étudions de près les problèmes d'un groupe qui a dû faire face à une situation extrêmement difficile au cours des dix dernières années.

Ces problèmes sont nés de l'action ou de l'inaction du gouvernement canadien, de l'intrusion de pêcheurs étrangers dans nos zones de pêche et, parfois, il faut bien le dire, des éléments naturels eux-mêmes. Les pêcheurs canadiens connaissent une période très dure depuis ces 15 ou 20 dernières années. Le député d'Annapolis Valley (M. Nowlan) a indiqué un certain nombre de problèmes et il n'y a pas une seule chose qu'il ait dite que je désapprouve. Il a employé l'expression «doux laissez-aller» et quand je longe les côtes de ma province—il n'y a pas long à faire pour atteindre la côte à l'Île-du-Prince-Édouard; ça ne prend pas longtemps—je comprends sans mal ce qu'a voulu dire mon ami le député. Mais, dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, on peut dire que c'est plus qu'un doux laissez-aller. Il s'agit d'un laissez-aller étudié qui a provoqué une situation fort malencontreuse découlant d'un accord conclu entre la province et le gouvernement fédéral.

Bien que le député d'Annapolis Valley ait un peu vanté sa province, il avait parfaitement raison de souligner cette grave perte d'un sentiment collectif d'identité. Nous avons organisé et fusionné nos écoles à l'excès créant ainsi des sections administratives importantes. Nous avons fait de même dans le cas des églises. Nous avons tenté de tout rationaliser en constituant des syndicats plus gros, en rendant stupidement et bêtement hommage au gigantisme mais en oubliant qu'il n'est pas nécessaire d'être important pour être grand ou bon. Dans la région de l'Atlantique, véritable berceau du pays, le déclin de la vie communautaire, la perte des écoles, de la salle